

Date de dépôt : 31 janvier 2022

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour le maintien du personnel enseignant en emploi

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission des pétitions, magistralement présidée par M. Jean Batou assisté par M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique du SGGC, s'est penchée à deux reprises sur cette pétition. Elle a auditionné, en date du 6 décembre 2021, les pétitionnaires et, en date du 24 janvier 2022, les représentants du DIP. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il en soit remercié.

1. Audition de M. Waël Almoman et M^{me} Chadlia Balhi Keller, membres de l'UNION du corps enseignant secondaire genevois, pétitionnaires

Pour M. Almoman, les conditions d'enseignement, notamment au sein de l'ES II, se dégradent, en raison des économies réalisées en 2020. Il constate ainsi une réduction du nombre d'équivalents temps plein entre 2019 et 2020. Le taux d'encadrement de l'ES II est en dessous de 8 pour 100 élèves alors que dans les années 90 il était question de 12 pour 100 élèves. Un consensus s'était fondé sur un taux de 9 pour 100 élèves. Cela étant, la situation se dégrade en raison d'une rétention d'élèves dans la voie de la maturité avec une réduction des moyens en termes de personnel enseignant. Les enseignants ont été frappés du refus de la conseillère d'Etat pour maintenir le personnel en poste.

Historiquement, les enseignants débutent leur carrière avec un mi-temps et espèrent ensuite plus d'heures. Obtenir un taux garanti nécessite un délai de 3 ans et, durant ce laps de temps, le taux d'heures de l'enseignant dépend du bon vouloir des directions des établissements. Les enseignants ont **refusé de signer l'accord proposé par la conseillère d'Etat puisque ce dernier ressemblait à un plan social**. Le DIP s'est vu doté de moyens suffisants l'année passée et la conseillère d'Etat donne en fin de compte l'impression de vouloir procéder à des économies dans le corps enseignant pour créer d'autres postes au sein du département.

La mission première relève de l'enseignement et il faut donner aux jeunes des compétences leur permettant de se mesurer aux étudiants étrangers venant à l'Université de Genève. L'UNION est fière de constater que l'ensemble des collègues permet aux élèves d'avoir un niveau excellent. Le monde des entreprises à Genève est également très concurrentiel au vu de la présence d'employés étrangers présentant des niveaux excellents.

La pétition a été lancée durant les semestriels, soit à un moment compliqué pour les enseignants, et l'idée est d'alerter le Grand Conseil.

Un député PLR déclare que cette problématique semble interne à l'administration et il imagine mal ce que la commission des pétitions peut faire. M. Almoman lui répond que l'idée est d'attirer l'attention sur une situation problématique. Le taux d'occupation garanti est inférieur dans l'enseignement par rapport au reste de l'administration, certaines personnes ne parvenant pas à un taux suffisant de 50% leur permettant une garantie de l'emploi. Il donne l'exemple d'une personne remerciée après 9 ans de service qui a reçu une lettre la remerciant pour son année de travail. Il conviendrait de garantir le renouvellement de ces postes. Ces incertitudes entraînent des difficultés d'avoir une collaboration sereine pour les collaborateurs.

Le président déclare que les pétitionnaires estiment donc que les effectifs de l'ES II sont stables et il demande si des chiffres sont accessibles. Il observe par ailleurs que cette pétition a **une couleur très syndicale** et il demande si les pétitionnaires ont des discussions avec le département. Il observe que certains partenaires ont signé cet accord et il aimerait savoir de qui il s'agit. Il rappelle enfin les incertitudes sur l'adoption du prochain budget et il mentionne que les postes budgétés, si ce dernier devait ne pas être accepté, ne seraient pas avalisés.

M. Almoman répond que la population de l'ES II est stable puisqu'il y a eu un creux de la vague au sein du cycle d'orientation qui touche actuellement l'ES II. Mais il y a également eu un prolongement des formations et de la scolarité. L'effectif global est d'environ 25 000 élèves, et

la voie duale s'est restreinte entraînant une augmentation de l'effectif depuis la crise du covid. Il estime que le DIP masque une certaine réalité, notamment celle du maximum réglementaire des classes qui est systématiquement atteint. Le DIP ne donne pas de chiffres sur le nombre de cours par semaine qui sont en diminution. Il rappelle que l'UNION n'est pas un interlocuteur du Conseil d'Etat et qu'elle doit passer par le Cartel.

Le président demande si **la SPG et la FAMCO ont signé** l'accord.

M. Almoman acquiesce en déclarant que cet accord règle des points de priorité à l'embauche et que, sans ce dernier, le DIP pourrait engager du personnel avant que le personnel en poste occupe un temps plein. Il estime que l'ES II est considéré avec plus de légèreté puisque les élèves sont presque adultes. Les difficultés inhérentes à la diversification d'élèves ayant des besoins particuliers ajoutent des dimensions supplémentaires pour les enseignants qui n'ont plus forcément autant de temps qu'au préalable pour les autres élèves.

Un député PLR rappelle que le budget 2021 était supérieur au budget 2020 qui était lui-même au-dessus de celui de 2019. Il est clair que c'est l'ES II qui a fait les frais de la répartition budgétaire. Mais, si la commission des finances n'a pas accepté l'ensemble des postes, c'est **en raison de la présentation de la magistrate qui lui a soumis son budget en vrac**. Il rappelle que tout le monde sait que la magistrate ne gouverne pas avec clarté.

M. Almoman observe que le corps enseignant va diminuer naturellement et il pense que garantir l'emploi des enseignants en poste pourrait être une question étudiée par le Grand Conseil.

Il ressort de la discussion interne à la commission que :

- Cette pétition pousse le Grand Conseil à interférer entre le département et un syndicat. La commission n'a pas à jouer le bureau des pleurs.
- La répartition budgétaire faite par la magistrate impacte l'ES II, ce n'est pas un problème nous concernant.
- Les syndicats ont pris l'habitude de s'adresser à la commission lorsque leurs revendications ne sont pas prises en compte par les départements.
- La question de l'allocation des ressources a été posée et il convient d'auditionner le département.

2. Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), et M^{me} Céline Merad-Malinverni, directrice des ressources humaines (DIP)

M^{me} Emery-Torracinta a de la peine à comprendre le sens de cette pétition. L'Etat est composé de fonctionnaires et d'employés ayant des statuts divers et variés. Parmi les enseignants, notamment les plus jeunes, certains ne sont pas encore nommés ou ne sont nommés qu'à mi-temps ou travaillent en tant que suppléants.

Chaque année, **un accord sur l'emploi est signé**, lequel permet de garantir les postes au sein du DIP, des priorités sont donc arrêtées chaque année. C'est dans ce cadre que sont abordées des questions comme celle-ci : un enseignant qui travaille à 50% depuis dix ans et qui veut travailler à 100% est-il prioritaire par rapport à un jeune ? L'accord a en l'occurrence été signé par l'ensemble des associations professionnelles à l'exception de l'UNION qui aimerait qu'elle s'engage à garantir un taux d'activité similaire à l'année précédente à l'ensemble des enseignants. Cela n'est évidemment pas possible : ni la loi ni le budget ne le permettent. En outre, dans l'immense majorité des cas, les personnes retrouvent des heures.

M^{me} Merad-Malinverni précise que cette pétition a été déposée lors de la rentrée dernière, dans un contexte particulier. En 2020, le DIP avait demandé un certain nombre de postes au budget et ne les avait pas obtenus. Il avait été dès lors demandé aux enseignants du secondaire II de faire un effort par rapport aux autres filières. En l'occurrence, l'année précédente avait vu une diminution de 3% des taux d'activité des collaborateurs, lesquels avaient été ramenés à leur taux garanti. Il n'y a pas eu de diminution cette année. Par ailleurs, 6% des collaborateurs demandent généralement une hausse de leur taux d'activité, mais cela n'a été possible qu'à hauteur de 2%. La situation était exceptionnelle et elle est maintenant revenue à la normale. Par ailleurs, cette possibilité de diminution ou d'augmentation du taux d'activité est unique pour les enseignants et elle n'existe pas dans le reste de l'administration. Chaque année, les enseignants d'italien aimeraient travailler à 100%, mais le nombre d'étudiants dans cette filière diminue, et il est donc difficile de satisfaire cette demande, contrairement à l'enseignement de l'allemand.

Le président comprend que les pétitionnaires demandaient le renouvellement du taux d'activité des enseignants nommés et en poste entre 2021 et 2022. Les pétitionnaires ont le sentiment que **le secondaire II est défavorisé par rapport aux autres ordres** qui ont vu une hausse du nombre de postes.

M^{me} Emery-Torracinta répond que la rentrée 2020 s'est faite sans poste supplémentaire, puisque le Grand Conseil n'a pas souhaité ajouter de postes pour le DIP. Des économies ont donc été faites au sein du secondaire II pour réallouer des postes au cycle, au primaire et à l'enseignement spécialisé. Les garanties d'emploi ont été respectées, mais il y a eu quelques exceptions avec des personnes qui étaient garanties à 60% et qui ont eu 75% contrairement au 100% qu'elles attendaient.

Il faut savoir qu'au collège la physique a été déplacée de la première vers la seconde à la rentrée 2021 en raison de la modification de la grille horaire due à l'introduction de l'informatique. Il a été possible de caser tout le monde, et notamment les enseignants de physique, alors même qu'il n'y a pas de souplesse à cause du choix opéré en 2020 au sein du parlement.

3. Discussion et vote

Un député PLR déclare que, si les maîtres sont, par exemple, garantis à 50% et qu'on leur demande d'augmenter leur taux d'activité pour donner un coup de main, ces derniers se sentent redevables d'une contrepartie. Il n'est pourtant pas possible de demander au département de faire des miracles, d'autant que les directions de collège sont arrangeantes. Bien que la pleurnicherie récurrente du DIP consiste à accuser le Grand Conseil de ne pas lui allouer assez de postes, son groupe est convaincu par les explications du DIP et il propose de procéder au vote sans plus attendre. Le PLR votera le **dépôt**.

Le MCG déclare que l'audition de la magistrate était convaincante. Il ajoute que son groupe soutiendra le **dépôt** de cette pétition.

Le PDC observe que, compte tenu du cadre légal et de la nécessité de rester dans les budgets, son groupe votera également le **dépôt** de la pétition en se réjouissant que les enseignants puissent jouir d'une telle souplesse.

L'UDC déclare avoir eu l'impression que l'UNION du corps enseignant joue sur les deux tableaux et souhaite avoir tous les avantages. Il ne pense pas qu'il faille entrer dans ce jeu. Il observe en outre que seule l'UNION du corps enseignant est opposée à l'accord signé par tous les partenaires sociaux et il votera le **dépôt**.

Le PS déclare que tous les éléments ont été évoqués et le groupe soutiendra le **dépôt** de cette pétition.

Les Verts admettent, au vu des éléments apportés par le département, qu'il est difficile de soutenir ce texte. Cependant, le groupe **s'abstiendra** ou votera le **dépôt** de cette pétition.

EAG est d'accord avec l'ensemble des arguments évoqués, mais il estime néanmoins que faire appel à des enseignants pour assumer des charges plus importantes alors que les effectifs demeurent les mêmes n'est pas juste. Il déclare qu'il **s'abstiendra** donc lors du vote.

Le président met au vote le dépôt de la P 2126 :

Oui :	11 (4 PLR, 2 S, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	—
Abstention :	4 (1 S, 2 Ve, 1 EAG)

Le dépôt sur le bureau du Grand Conseil est accepté.

Catégorie de traitement préavisée : Extraits

Pétition (2126-A)

pour le maintien du personnel enseignant en emploi

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'absence de garantie de renouvellement du personnel enseignant pour la deuxième rentrée consécutive, alors même que ce personnel a été mis à rude épreuve pendant la situation particulière que nous vivons, est inacceptable.

Considérant que :

- la conseillère d'Etat a obtenu le budget qu'elle a proposé au parlement ;
- les effectifs de classes prévus sont stables à l'ES II ;
- les postes alloués dans l'enseignement sont en augmentation ;
- la conseillère d'Etat a refusé de s'engager à renouveler le taux d'activité occupé en 2020-2021 du personnel enseignant régulier en poste (toutes et tous les enseignant-e-s nommé-e-s, chargé-e-s d'enseignement, maître-sse-s en formation dans l'enseignement professionnel) en préalable à toutes négociations sur la gestion des priorités.

Les signataires demandent au Grand Conseil de s'assurer du maintien de l'emploi du personnel enseignant secondaire II afin de garantir les conditions d'apprentissage des élèves et un taux d'encadrement de qualité à l'école genevoise.

N.B. 235 signatures
UNION du corps enseignant
secondaire genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6
1204 Genève